

*Dévoués à l'Église.  
et Fiers Patriotes.*

**LE MANUEL D'ENTRAÎNEMENT  
POUR LE CORPS DE GARDE**



Chevaliers de Colomb  
**QUATRIÈME  
DEGRÉ**

*Le degré patriotique de l'Ordre.*

**Chevaliers de Colomb**

**QUATRIÈME DEGRÉ**

**Manuel d'entraînement  
Du corps de garde**

**Approuvé par le conseil d'administration**

**Le 4 octobre 2008**

**Tous droits réservés © 2008  
Chevaliers de Colomb**



## PRÉFACE

Le présent manuel a pour but d'enseigner la méthode stipulée pour l'entraînement du Quatrième Degré des Chevaliers de Colomb. Il a été conçu pour l'usage du corps de garde du Quatrième Degré afin d'instaurer un système d'entraînement uniforme pour les gardes d'honneur, les manœuvres du corps de garde, et le maniement de l'épée.

L'établissement de manœuvres uniformes à la grandeur de l'Ordre permettra aux sires chevaliers de s'exécuter avec d'autres assemblées que la leur, et facilitera la participation de toutes les assemblées ou partie d'une unité de plus grande envergure. Les sires chevaliers deviennent ainsi sûrs que leur participation sera toujours sans reproche partout où ils iront.

Toutefois, il ne faut pas oublier que le protocole exact du corps de garde pour des cérémonies particulières (procédures pour les messes, les processions, les veillées mortuaires, les enterrements, les gardes, l'escorte de dignitaires, la pose d'une pierre angulaire, la dédicace d'une église, etc.) ne peut être décidé à l'avance parce qu'il diffère de diocèse à diocèse et de paroisse à paroisse.

**En ce qui concerne les manœuvres particulières au corps de garde durant les cérémonies religieuses, le maître d'un district doit obtenir l'approbation de l'Ordinaire de chacun des diocèses au sein de son district.**

**L'usage de l'épée est sujet à être déterminé par le maître du district après consultation avec l'Ordinaire du diocèse dont les politiques auront la préséance. Quand l'usage de l'épée est permis, on doit s'en remettre au présent ouvrage quant à la procédure à suivre.**

Il est primordial que le commandant du corps de garde de l'assemblée ou le prévôt du maître coordonnent les activités du corps de garde avec le célébrant ou le maître des cérémonies avant le début d'une cérémonie religieuse. Il peut s'avérer que, par manque d'espace ou de contraintes liturgiques, plusieurs des procédures décrites dans le présent ouvrage ne soient pas applicables.

Dans les domaines qui ne sont pas couverts dans le présent ouvrage le vice-maître suprême et/ou le maître du district doivent décider.

## TABLE DES MATIÈRES

Préface .....	
Table des matières .....	
Renseignements généraux .....	
Les buts du corps de garde .....	
Liste des abréviations .....	
Description du corps de garde .....	
Les règles qui régissent le corps de garde .....	
Costume d'apparat (regalia) .....	
Tenue vestimentaire officielle des membres .....	
Tenue vestimentaire officielle des membres (illustration) .....	
Tenue vestimentaire officielle du corps de garde .....	
Tenue vestimentaire officielle du corps de garde (illustration) .....	
Les couleurs officielles du Quatrième Degré .....	
Les couleurs du baudrier officiel selon le pays .....	
Les bijoux miniatures d'officiers (anciens et ex) .....	
La place de ces bijoux miniatures sur le costume .....	
Ordre de préséance des bijoux miniatures .....	
Illustration de l'ordre de préséance des bijoux miniatures .....	
Le protocole du corps de garde .....	
Coordination préliminaire .....	
Les commandements silencieux .....	
Les processions .....	
Corps de garde .....	
Ordre de procession .....	
Garde d'honneur avec l'épée .....	
Garde d'honneur sans l'épée .....	
Procession de sortie .....	
Précédant la procession de sortie .....	
Suivant la procession de sortie .....	
Procédures à suivre durant la messe .....	
Enlèvement du chapeau .....	
Au moment de la consécration .....	
Réception de l'Eucharistie .....	
Sortie de l'église .....	
Adoration eucharistique .....	
Pose d'une pierre angulaire .....	
Dédicace d'une église .....	
Veillées mortuaires .....	

Escorte funèbre .....	
Honneurs au cimetière .....	
Cérémonies religieuses .....	
Cérémonies religieuses avec honneurs militaires .....	
Manœuvres personnelles .....	
Commandements généraux .....	
Mouvements stationnaires .....	
Tourner à la halte .....	
Salut de la main .....	
Maniement de l'épée .....	
Mouvements stationnaires .....	
Position du Garde-à-vous .....	
Repos de parade à la halte .....	
Repos de Parade .....	
Repos à la halte .....	
Au repos .....	
Repos .....	
Tourner à la halte .....	
Salut de la main .....	
Maniement de l'épée .....	
Description de l'épée, du fourreau et du baudrier de service des Chevaliers de Colomb .....	
Illustration de l'épée, du fourreau et du baudrier de service des Chevaliers de Colomb .....	
Manœuvres du corps de garde .....	
Position du garde-à-vous armé de l'épée .....	
L'épée au fourreau .....	
L'épée en main .....	
Le salut avec l'épée .....	
Port d'arme .....	
Repos de parade .....	
L'épée au fourreau .....	
L'épée au clair .....	
Au repos .....	
Détente .....	
Replacer arme .....	
Tirer l'épée (illustration) .....	
Position assise armé de l'épée .....	



# Manuel D'Entraînement du Corps de Garde

## Renseignements Généraux





## LA MISSION DU CORPS DE GARDE DU QUATRIÈME DEGRÉ

Quand la chevalerie était dans la fleur de l'âge, les chevaliers de ce temps portaient l'épée pour défendre, selon un code de la chevalerie, leur Dieu, leur Église, leur pays et leurs concitoyens. Aujourd'hui, les sires chevaliers portent le costume d'apparat (regalia) et l'épée pour honorer le Christ et ses apôtres, particulièrement lors des fêtes religieuses et civiques, tel qu'il est spécifié dans le présent ouvrage. Par conséquent, le premier objectif du Quatrième Degré est d'entretenir un esprit de patriotisme chez les membres et au sein de la communauté en général, et favoriser une citoyenneté catholique active.

Les membres du corps de garde illustrent bien tous les principes de notre Ordre :

- **La charité** - par le don généreux de leur temps et de leurs énergies pour s'entraîner et se perfectionner au maniement de l'épée durant diverses cérémonies;
- **L'unité** – par l'effort concerté des sires chevaliers pour répéter et perfectionner un exercice coordonné pour le bien de l'Église et le bien de l'Ordre;
- **La fraternité** – en exprimant un esprit de corps et un désir commun visant la perfection d'un mouvement d'ensemble;
- **Le patriotisme** – l'exécution d'un mouvement précis est une marque de respect à son Dieu et à son pays, et elle est un témoignage vivant de notre amour pour les deux.

La présence des Chevaliers de Colomb du Quatrième Degré comme corps de garde durant des cérémonies religieuses ou civiques est une activité importante de chaque assemblée. Leurs capes colorées et leurs chapeaux à plume ajoutent de la dignité aux événements civiques ou religieux, et démontrent leur fierté d'appartenance à l'Église et à l'État. Par ce témoignage public de leur loyauté, les Chevaliers de Colomb s'attirent l'admiration du grand public.

## LA LISTE DES ABÉVIATION DU QUATRIÈME DEGRÉ

Le maître suprême -	M.S.
Le vice-maître suprême -	V.M.S.
Le maître du district -	M.Q.D.
Le prévôt -	P.
Le fidèle navigateur -	F.N.
Le commandant du corps de garde -	C.C.G.
Le corps de garde -	C.G.
La garde du drapeau -	G.D.
La garde d'honneur -	G.H.

## **LE CORPS DE GARDE**

Le corps de garde (C.G.) se divise en deux groupes : la garde du drapeau (G.D.) et la garde d'honneur (G.H.). La garde du drapeau est constituée des porte-drapeaux et d'au moins deux membres de la garde d'honneur qui les accompagnent. La garde d'honneur est constituée des membres du corps de garde qui ont bien maîtrisé les diverses manœuvres et le maniement de l'épée.

Chez plusieurs assemblées, tous les membres du corps de garde appartiennent à la garde d'honneur. On doit donc tenir compte de ce détail en suivant les procédures détaillées dans le présent ouvrage.

## **LES RÈGLES QUI RÉGISSENT LE CORPS DE GARDE**

Toute assemblée devrait organiser et maintenir un corps de garde du Quatrième Degré sous la surveillance et la direction du maître du district. Ces corps de garde sont habilités à participer aux installations des officiers, aux exemplifications, et avec le consentement du maître (M.Q.D.), aux activités religieuses et publiques, ainsi qu'aux défilés.

L'entraînement et les activités du corps de garde d'une assemblée doivent être coordonnés par un commandant qui est nommé par le fidèle navigateur.

Il est important de se rappeler que, quand les membres du corps de garde apparaissent en public, ils ne sont pas là seulement pour eux-mêmes mais qu'ils représentent leur assemblée et l'Ordre des Chevaliers de Colomb en général. Leur conduite et leur apparence doivent en être le reflet en tout temps. Les règles qui gouvernent le corps de garde s'appliquent à ce qui suit :

1. Le corps de garde : Tout sire chevalier ayant reçu l'entraînement et possédant le costume d'apparat (regalia) officiel en bon état est admissible aux fonctions du C.G.
2. L'assemblée sera dotée d'un commandant du corps de garde nommé par le fidèle navigateur (F.N.), et la durée de son mandat n'excédera pas celui du F.N. L'assemblée doit fournir la mante et le chapeau pourpres (d'après les couleurs officielles stipulées dans les lois et règlements du Quatrième Degré). Cette mante et ce chapeau sont la propriété de l'assemblée et doivent lui être remis à la fin du mandat du F.N. ou avant, à la demande de ce dernier. Le C.C.G. doit fournir sa propre épée, ainsi que son baudrier de service et ses gants.
3. En toute circonstance, les dépenses du C.G. ne sont pas attribuables au fonds du maître du district, mais elles sont à la charge de l'assemblée.
4. Le maître doit communiquer avec l'Ordinaire du diocèse pour connaître sa volonté à l'égard du C.G. et de la G.H. Il faut aussi consulter le curé de la paroisse pour obtenir son approbation avant toute activité dans sa paroisse.

Veillez noter : *Les politiques concernant le C.G., telles qu'approuvées par l'Ordinaire du diocèse, auront toujours la préséance.*

5. Le prévôt (P.) est le commandant responsable pour les activités de district ou provinciales quand il sert au nom du M.Q.D.
6. Le C.G. ne peut pas dépasser le territoire de son district sans l'approbation du M.Q.D. en question, et celle du V.M.S. Pour une activité d'état, quand tous les C.G. sont invités à participer, c'est le M.Q.D. hôte, par l'entremise de son P. qui est responsable.
7. Pour les activités au niveau du conseil suprême, où les C.G. viennent de partout dans l'Ordre, le C.G. sera sous la direction du V.M.S. hôte avec l'appui du M.Q.D. hôte et son P.
8. Le C.G. d'une assemblée peut agir lors de toute activité interne ou externe au sein de sa zone juridique. Il sera sous la direction du F.N. de l'assemblée par l'entremise du C.C.G.

## **LE COSTUME D'APPARAT (REGALIA) OFFICIEL DU QUATRIÈME DEGRÉ.**

### **LE COSTUME D'APPARAT OFFICIEL POUR LES MEMBRES**

Le costume régulier d'un membre du Quatrième Degré est le suivant :

- Le veston noir
- La chemise blanche à devant plissé avec col régulier (pas de col cassé)
- Cravate papillon noire
- Boutons de manchette et boutons de plastron
- Ceinturon noir (pas de veste)
- Souliers noirs
- Le baudrier social (porté sous le veston, de l'épaule droite à la hanche gauche).



- Le bouton du Quatrième Degré (l'unique bouton permis, porté sur le revers gauche du veston est le bouton officiel du Quatrième Degré, que l'on peut se procurer au comptoir des fournitures du conseil suprême – article #PG-113.)
- Insigne nominatif

Dans les climats chauds ou durant la canicule, le veston blanc peut être porté s'il est porté par tous les membres du groupe, mais seulement avec l'approbation du V.M.S. ou du M.Q.D.

Les membres des forces armées, les policiers à temps plein ou les pompiers sont convenablement habillés quand ils portent la tenue militaire de cérémonie classe A. Ils ne portent pas le baudrier des Chevaliers de Colomb.



Lorsqu'un membre du Quatrième Degré participe à un événement officiel de l'Ordre où le costume du Quatrième Degré (membre ou C.G.) est exigé, il peut porter au cou le bijou du poste qu'il occupe, qu'il soit du Quatrième Degré ou du Troisième Degré, avec le baudrier social. Cette règle ne s'applique que s'il occupe présentement ce poste.

Les anciens directeurs suprêmes, ex-députés d'état, anciens vice-maîtres suprêmes, anciens maîtres de district, anciens députés de district, ex-grands chevaliers ou ex-fidèles navigateurs sont autorisés, en vertu des lignes directrices détaillées dans le présent ouvrage ou dans le cahier du protocole, à porter le bijou miniature de ces postes.

**VUE DE FACE  
EN COSTUME D'APPARAT**



Veston noir



La chemise blanche  
à devant plissé avec  
col régulier.  
Boutons de manchette  
et boutons de plastron



Ceinturon

Baudrier social



Épinglette du  
4<sup>e</sup> Degré

## LE COSTUME D'APPARAT OFFICIEL POUR LE CORPS DE GARDE

Le costume officiel des membres du corps de garde est le même que celui des membres, avec les ajouts suivants, tel que décrit dans les Lois et Règlements qui régissent le Quatrième Degré (Chapitre XI “ Tenue vestimentaire officielle et les accessoires”. Articles 38 et 40).

- Chapeau noir à plume de la couleur du poste occupé tel que stipulé dans le présent ouvrage, avec l’emblème du Quatrième Degré sur le côté droit.
- La cape noire avec doublure de la couleur du poste occupé tel que stipulé dans le présent ouvrage, avec l’emblème du Quatrième Degré sur l’épaule gauche. L’emblème du Quatrième Degré est **l’unique** emblème permis sur la cape.
- Les gants blancs
- Le baudrier de service avec l’épée, porté par-dessus le veston, de l’épaule droite à la hanche gauche. Quand, pour toute raison possible, le port de l’épée est interdit, on doit quand même porter le baudrier de service par-dessus le veston. On ne porte pas le baudrier social en même temps que le baudrier de service.
- Les porte-drapeaux portent un harnais et le baudrier de service, mais sans l’épée.
- Les mêmes règles précédemment expliquées s’appliquent pour le port des bijoux d’office des officiers en poste seulement, et des bijoux d’office miniatures pour les anciens et les ex-officiers, tel que stipulé dans le cahier du protocole.
- Quand revêtu du costume d’apparat (regalia) du corps de garde, il est interdit de porter un insigne nominatif.



## ILLUSTRATION DU COSTUME D'APPARAT (REGALIA) DU CORPS DE GARDE



Cape



Épée à manche noir et fourreau



Baudrier de service



Chapeau



Harnais du porte drapeau



Gants blancs



## LES COULEURS OFFICIELLES DU QUATRIÈME DEGRÉ

Les couleurs des capes et des chapeaux du Quatrième Degré sont stipulées dans les Lois et Règlements qui régissent le Quatrième Degré, Chapitre XI, et seront comme suit :

Le maître suprême et les anciens maîtres suprêmes – mante – bleu foncé et chapeau avec plume de la même couleur. Numéro pantone 19-4035 TC

Le vice-maître suprême et les anciens vice-maîtres suprêmes – mante – bleu pâle et chapeau avec plume de la même couleur. Numéro pantone 14-4313 TC

Le maître et les anciens maîtres – mante – or et chapeau avec plume de la même couleur. Numéro pantone 13-0941 TC

Le prévôt du maître – mante – vert et chapeau avec plume de la même couleur. Numéro pantone 18-5315 TC

Le fidèle navigateur et les ex-fidèles navigateurs – mante – blanc et chapeau avec plume de la même couleur. Numéro pantone 11-0601 TC

Le commandant d'une assemblée – mante – pourpre et chapeau avec plume de la même couleur. Numéro pantone 19-3542 TC

Le corps de garde – mante – rouge et chapeau avec plume blanche. Numéro pantone 19-1663 TC

## LES BAUDRIERS

Le conseil d'administration du conseil suprême recommande que les couleurs des baudriers du Quatrième Degré (service et social), portés par les membres dans les divers pays soient comme suit :

- |                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| ➤ Les États-Unis  | Rouge, blanc et bleu |
| ➤ Le Canada       | Rouge et blanc       |
| ➤ Le Mexique      | Rouge, blanc et vert |
| ➤ Les Philippines | Rouge, blanc et bleu |
| ➤ Le Panama       | Rouge, blanc et bleu |
| ➤ Le Guatemala    | Bleu et blanc        |
| ➤ La Pologne      | Blanc et rouge       |



## LES BIJOUX MINIATURE DES OFFICIERS

### LE PORT DES BIJOUX MINIATURES SUR LE COSTUME D'APPARAT

1. L'ordre de préséance des bijoux miniatures est décrit ci-dessous. Ils sont portés sur le veston, centrés sur le panneau de devant entre le revers et l'emmanchure, et le bas des bijoux est situé à 1/2 cm du haut de la poche à poitrine.
2. Il ne doit pas y avoir plus de quatre médailles sur la barre, et le bord gauche de la barre doit être aligné avec le bord gauche de la poche.
3. Si une deuxième rangée (ou plusieurs rangées) de médailles est (sont) nécessaire(s), le bord inférieur des rubans de la rangée supérieure touchera le bord supérieur des médailles de la rangée inférieure. Quand la rangée supérieure contient quatre médailles, le bord gauche de la barre sera aligné avec le bord gauche de la poche. Quand la barre supérieure contient moins de quatre médailles, elle sera placée au centre de la rangée inférieure (voir les diagrammes).
4. Seules les médailles des Chevaliers de Colomb et les médailles des ordres pontificaux sont permises sur le costume d'apparat social ou du corps de garde.

### ORDRE DE PRÉSÉANCE DES BIJOUX MINIATURES

L'Ordre de préséance pour le port des bijoux miniatures des ordres pontificaux et des Chevaliers de Colomb est comme suit :

- Les ordres pontificaux (Chevalier de St. Grégoire, Chevalier du Saint Sépulcre, Chevalier de Malte, etc.);
- Ancien directeur suprême
- Ex-député d'état
- Ancien vice-maître suprême
- Ancien maître
- Ancien député de district
- Ex-grand chevalier
- Ex-fidèle navigateur



## ILLUSTRATION DE L'ORDRE DE PRÉSÉANCE DES BIJOUX MINIATURE

(**Note :** (L'illustration ci-dessous des bijoux miniatures montre l'ordre de préséance, diagramme #1 à #7, le poste le plus élevé toujours le plus rapproché du revers. Les médailles des ordres pontificaux ont toujours la préséance sur les médailles des Chevaliers de Colomb. Les diagrammes ci-dessous ne montrent pas les médailles des ordres pontificaux.)



Diagramme 1  
Ex-grand chevalier



Diagramme 2  
Ex-grand chevalier  
Ex-fidèle navigateur



Diagramme 3  
Ancien député de district  
Ex-grand chevalier  
Ex-fidèle navigateur



Diagramme 4  
Ancien maître  
Ancien député de district  
Ex-grand chevalier  
Ex-fidèle navigateur



Diagramme 5  
Ancien vice-maître suprême  
Ancien maître  
Ancien député de district  
Ex-grand chevalier  
Ex-fidèle navigateur



Diagramme 6  
Ex-député d'état  
Ancien vice-maître suprême  
Ancien maître  
Ancien député de district  
Ex-grand chevalier  
Ex-fidèle navigateur



Diagramme 7  
Médaille d'ordre pontificaux  
Ex-député d'état  
Ancien vice-maître suprême  
Ancien maître  
Ancien député de district  
Ex-grand chevalier  
Ex-fidèle navigateur



# Le Protocole du Corps de Garde



## COORDINATION PRÉLIMINAIRE

**[Note : Les protocoles pour le corps de garde qui sont énoncés dans le présent ouvrage sont hautement recommandés. Il est entendu que, dû au manque d'espace ou à cause des procédures liturgiques établies par l'Ordinaire d'un diocèse, ces directives doivent être modifiées.]**

Pour toutes les cérémonies, qu'elles aient lieu dans une église, un autre édifice ou à l'extérieur, en collaboration avec le clergé, des servants de messe, des sociétés militaires ou autres, il est primordial que le maître consulte l'Ordinaire de l'archidiocèse ou du diocèse pour s'entendre avec lui sur les procédures établies dans sa juridiction. Au palier paroissial, il est impératif que le C.C.G ou le M.Q.D. consulte **le célébrant ou les responsables des autres organismes afin d'agir en conformité avec eux.** Si un maître des cérémonies, ou un P. dirige l'activité, ses directives doivent être suivies, même si cela doit apporter une certaine déviation aux procédures énoncées dans le présent ouvrage.

## LES COMMANDEMENTS SILENCIEUX

Ce à quoi nous faisons allusion dans ce chapitre, ce sont des commandements visuels. Le silence étant d'obligation, particulièrement durant une manœuvre dans l'église, le C.C.G ou le P. doivent employer des signaux silencieux pour avertir et donner des commandements aux membres du C.G. La méthode la plus simple pour donner ces signaux silencieux, c'est pour celui qui commande de se placer dans une position où les sires chevaliers participants puissent le voir, et faire les signaux qui correspondent aux commandements qu'il veut faire exécuter. Par exemple : élever les deux mains, palmes vers le haut, pour indiquer à la garde d'honneur qu'il faut se lever; placer la main droite sur la poignée de l'épée pour indiquer à la garde d'honneur de se préparer à dégainer, ensuite sortir son épée du fourreau (mouvements suivis par les membres de la garde), etc. Il est absolument essentiel d'avoir des répétitions fréquentes afin que les membres du C.G. se familiarisent avec les signaux visuels et puissent y répondre promptement et avec exactitude.

## LES PROCESSIONS

### A. LA GARDE DU DRAPEAU

1. Pour les processions d'entrées ou de sorties, le C.G. peut être constitué d'une garde d'honneur et/ou de la garde du drapeau. Il faut assurer que le drapeau national soit en tout temps sur la droite de la procession d'entrée ou de sortie; quand il est placé à l'intérieur de la barrière du sanctuaire, le drapeau national doit toujours être à la droite du célébrant quand celui-ci

fait face à la congrégation. Les autres drapeaux vont à la gauche du célébrant.

2. Il n'est pas obligatoire d'avoir une garde du drapeau, mais s'il est décidé d'en avoir une, elle doit être constituée de quatre à six sires chevaliers en habit d'apparat. Deux des sires chevaliers serviront de porte-drapeaux et deux autres serviront de gardes du drapeau. Durant toute marche, les gardes du drapeau demeurent dans la position du "Port d'arme". La garde du drapeau de certaines assemblées porte quatre drapeaux ; les deux sires chevaliers additionnels portent ces drapeaux. Une fois les drapeaux en place, les membres de la garde du drapeau retournent dans leurs bancs.

## **B. L'ORDRE DE LA PROCESSION**

1. Les dignitaires des Chevaliers de Colomb qui ne portent ni la cape ni le chapeau, accompagnés de leurs épouses, passent à travers la garde d'honneur du Quatrième Degré à partir du rang le moins élevé jusqu'au premier officier.
2. Pour une procession en église, pour la messe, lors d'une cérémonie du Troisième Degré, l'ordre suivant pour la procession est suggéré :

- |                             |                                |
|-----------------------------|--------------------------------|
| 1. Conseiller fraternel     | 13. Ancien vice-maître suprême |
| 2. Cérémoniaire de district | 14. Ex-député d'état           |
| 3. Officiers des assemblées | 15. Maître du district (MQD)*  |
| 4. Officiers des conseils   | 16. Officier(s) d'état*        |
| 5. Fidèle(s) navigateur(s)  | 17. Vice-maître(s) suprême(s)  |
| 6. Prévôt                   | 18. Anciens O.S. et D.S.       |
| 7. Grand(s) Chevalier(s)    | 19. Directeur(s) suprême(s)    |
| 8. Président(s) de chapitre | 20. Maître suprême             |
| 9. Directeur(s) d'agence    | 21. Officier(s) suprême(s)     |
| 10. Directeur(s) d'état     | 22. Député d'état              |
| 11. Ancien(s) maître(s)     | 23. Chevalier suprême          |
| 12. Député(s) de district   | 24. Membres du clergé          |

(\*Lors d'une cérémonie du Quatrième Degré, le M.Q.D. et les officiers d'état échangent leurs positions, comme le font les anciens maîtres et les ex-députés d'état.)

## C. GARDE D'HONNEUR /AVEC L'ÉPÉE

1. Quand la garde d'honneur précède une procession de dignitaires, si le port de l'épée est autorisé:
  - a. Dans l'église, la garde d'honneur, à la position "*Port d'arme*", est conduite dans l'église par le C.C.G ou par le P.
  - b. La garde d'honneur, procède ensuite en colonne de deux de l'allée principale jusqu'à l'intersection de l'allée avant où le C.C.G ou le P. fait la "*Halte*". La garde d'honneur s'arrête sur place.
  - c. Le C.C.G ou le P. doit immédiatement faire un demi-tour, ce qui est le signal pour que la garde d'honneur "*tourne à la halte*" vers le centre de l'allée.
  - d. Le C.C.G. ou le P. se placera en ligne avec une des colonnes. En unisson avec le C.C.G. ou le P., les membres de la garde d'honneur assument la position "*Présentez arme*".
  - e. Cette position est maintenue pendant que la procession s'avance de l'arrière entre les deux colonnes.
  - f. Après le passage du célébrant devant lui, le C.C.G. ou le P. fait un pas de l'avant pour signaler à la garde d'honneur d'assumer simultanément la position "*Port d'arme*". La garde d'honneur doit faire un pas de l'avant, tourner vers l'autel et suivre le C.C.G. ou le P. Les colonnes se dirigeront vers l'autel jusqu'à l'intersection avant des ailes. Alors les deux colonnes se séparent en tournant à l'avant vers leur aile respective.
  - g. La garde d'honneur se dirige vers l'arrière de l'église où le C.C.G ou le P. donne le commandement "*Replacez arme*". Les membres de la garde d'honneur prennent place dans les bancs qui leur sont désignés dans l'allée latérale et maintiennent la position "*Garde-à-vous*" jusqu'à ce que toute la garde soit en place.
  - h. Par la suite, les sires chevaliers imiteront le C.C.G ou le P. pour s'asseoir, se lever, enlever ou remettre le chapeau et l'épée, etc.

## D. GARDE D'HONNEUR SANS L'ÉPÉE

1. Lorsqu'elle précède sans l'épée une procession de dignitaires, la garde d'honneur est conduite par le C.C.G. ou le P. vers l'arrière de l'église.
2. La garde d'honneur, procède ensuite en colonne de deux dans l'allée principale jusqu'à l'intersection de l'allée avant où le C.C.G ou le P. fait la "*Halte*". La garde d'honneur s'arrête sur place.
3. Le C.C.G ou le P. doit immédiatement faire un demi-tour, ce qui est le signal pour que la garde d'honneur tourne à la halte vers le centre de l'allée.

4. Le C.C.G. ou le P., debout au centre de l'allée, entame le geste du "*Salut de la main*". À l'unisson avec le C.C.G. ou le P., la garde d'honneur prend la position "*Salut avec la main*". Cette position est maintenue pendant que la procession passe entre les colonnes.
5. Après le passage du célébrant devant lui, le C.C.G. ou le P. fait un pas de l'avant pour signaler à la garde d'honneur d'entamer simultanément le mouvement "*Retour du salut de la main*". La garde d'honneur fait un pas de l'avant, tourne vers l'autel et suit le C.C.G. ou le P. Les colonnes se dirigeront vers l'autel jusqu'à l'intersection avant des ailes. Alors les deux colonnes se séparent en tournant à l'avant vers leur aile respective.
6. Les membres de la garde d'honneur prennent place dans les bancs qui leur sont désignés dans l'allée latérale et maintiennent la position "*Garde-à-vous*" jusqu'à ce que toute la garde soit en place.
7. Par la suite, les sires chevaliers imiteront le C.C.G. ou le P. pour s'asseoir, se lever, enlever ou remettre le chapeau et l'épée, etc.

## **SORTIE**

### **A. PRÉCÉDANT LA PROCESSION DE LA SORTIE**

1. Le C.C.G. ou le P. signale à la garde d'honneur de se lever et de sortir des bancs jusqu'à la position assignée à chacun dans l'allée centrale.
2. En atteignant les postes assignés, le C.C.G. ou le P. signale à la garde d'honneur de "*Tourner à la halte*" vers le centre et, à son commandement, d'assumer la position "*Épée en main*" et "*présentez arme*".
3. Le C.C.G. ou le P. tournera sur place face à l'arrière de l'église et marchera entre les colonnes de la garde d'honneur. À mesure que le C.C.G. ou le P. dépasse chaque paire de gardes, simultanément les deux prendront la position "*Port d'arme*", feront un pas de l'avant, feront la "*halte*" et se tourneront vers la sortie de l'église.
4. Ils suivront ensuite le C.C.G. ou le P. entre les membres de la garde d'honneur pour sortir de l'église. Quand les membres de la garde d'honneur passent, la paire suivante de sires chevaliers emboîte le pas pour suivre la paire précédente. Tous se rendront au point désigné pour rompre les rangs.
5. Lorsque le port de l'épée est interdit, on doit suivre la même procédure que ci-dessus, avec l'exception suivante : Le mouvement "*Salut de la main*" remplace la position "*Épée en main*" et "*Présentez arme*".

### **B. SUIVANT LA PROCESSION DE LA SORTIE**

1. Si, après la cérémonie, le corps de garde doit suivre les célébrants, la procédure à suivre est la même que pour précéder la sortie, avec le corps



de garde placé sur les côtés de l’allée centrale dans la position “*Présentez arme*”, (le cas échéant).

2. Le C.C.G ou le P. suivra le dernier membre du groupe; avec les membres de la garde d’honneur qui le suivent tel qu’expliqué précédemment.

## **PROCÉDURE DURANT LES MESSES**

Il est recommandé, qu’une fois assis, le corps de garde demeure dans les bancs durant la messe, et qu’il suive les directives du C.C.G. ou du P.



Vignette 1



Vignette 2



Vignette 3

### **A. ENLÈVEMENT DU CHAPEAU**

1. Une fois en place, le C.C.G. ou le P. donnera le commandement silencieux d’enlever le chapeau. L’enlèvement du chapeau doit avoir lieu seulement après que la garde d’honneur se soit rendue dans les bancs. Une fois que la garde d’honneur est rendue dans les bancs et que le prêtre se dirige vers son siège, le C.C.G. ou le P. donne le signal à la garde d’honneur d’enlever les chapeaux. (Vignette 1, 2, 3.)
2. On ne remet pas le chapeau avant la fin de la prière finale. La garde d’honneur participe ensuite à la messe avec les fidèles présents. On remet le chapeau après que les dernières prières auront été prononcées. La garde d’honneur participe à la messe avec les fidèles présents.
2. Dans la position assise, le chapeau est tenu dans le giron. (Vignette 26)

3. Quand debout ou agenouillé, le chapeau est tenu comme le démontre la vignette 3.

## **B. AU MOMENT DE LA CONSÉCRATION**

1. La consécration du pain et du vin est au cœur même de notre foi. En tant que tel, quand arrive le moment de la consécration durant la messe, on doit Lui rendre tout honneur et toute gloire.
2. Dans la position debout ou à genoux, le chapeau est maintenu sur le côté gauche de la poitrine, tel que le montre la vignette 3.
3. Dans la position assise, le chapeau est maintenu dans le giron. (Vignette 26)
4. Autre que selon ces directives, ***il n'y aura aucun mouvement du corps de garde durant la consécration du Saint Sacrement, peu importe que l'épée soit au clair ou non.***

## **C. RÉCEPTION DE L'EUCARISTIE (Communion)**

1. Les membres du corps de garde sont les derniers à recevoir la communion. Le C.C.G. ou le P. donnera le commandement silencieux de passer dans l'allée et d'aller recevoir la communion.
2. Après l'AMEN solennel, le CCG ou le P donne le commandement silencieux d'enlever les gants. Les gants sont placés avec le chapeau sur le banc jusqu'après la réception de la communion.
3. Le CCG ou le P donne le commandement silencieux de passer dans l'allée et d'aller recevoir la communion, à chacun son tour.
4. Après que tous les membres du corps de garde auront reçu la communion et seront retournés à leurs bancs, le CCG ou le P donnera le commandement silencieux de s'asseoir. À ce moment, les membres du CG remettent les gants et reprennent le chapeau dans leur giron. (Vignette 26.)

## **D. SORTIE DE L'ÉGLISE**

1. Après que les paroles "allez, la messe est dite" sont prononcées par le prêtre, on remet le chapeau dans la position indiquée dans les vignettes 3, 2, 1.
2. Quand le prêtre s'apprête à quitter l'autel, à la direction du CCG ou du P, les membres recoiffent le chapeau et se préparent pour la sortie, tel qu'expliqué ci-dessus.

## ADORATION DU SAINT SACREMENT

Tous les membres devraient participer et se voir assigner une période d'adoration. Quand la garde d'honneur est assemblée en un endroit discret qui ne dérangera pas la congrégation, le C.C.G. ou le P. conduira le premier couple de sires chevaliers (il peut y en n'avoir qu'un seul à la fois si le nombre de la garde d'honneur ne le permet pas), l'épée dans la position "*Port d'arme*", jusqu'au reposoir.

Le C.C.G. ou le P. et la paire de sires chevaliers s'approchent de l'autel où le Saint Sacrement est exposé. Quand l'épée est au clair, au commandement, les trois prendront la position "*Présentez arme*" et retourneront à la position "*Port d'arme*". Si l'épée n'est pas utilisée, elle reste au fourreau et un sire chevalier sera placé à chaque extrémité de l'autel d'exposition, à l'extérieur du sanctuaire, chacun se faisant face. Les vigiles ainsi placés prendront immédiatement la position "*Repos de parade*". Le C.C.G. ou le P. exécutera un demi-tour et reviendra au lieu de rassemblement.

Les gardes en place seront relevés à des intervalles n'excédant pas trente minutes. Selon le nombre de sires chevaliers disponibles, le meilleur intervalle est de dix à quinze minutes. On doit arriver à des compromis raisonnables pour les membres handicapés de la garde d'honneur.

Au moment prévu pour le changement des vigiles, le C.C.G. ou le P. précédera avec la relève (tous à la position "*Port d'arme*") vers le reposoir. Lorsque la relève fait la "*Halte*" devant l'autel, elle se déplace sur les côtés pour laisser assez d'espace pour que les vigiles relevés puissent se tenir entre eux et le C.C.G. ou le P. Les vigiles relevés adoptent la position "*Port d'arme*" et se placent en rang entre le C.C.G. ou le P. et la relève. Tous feront face à l'autel et adopteront la position "*Présentez arme*", suivie du retour à la position "*Port d'arme*". La relève prend le poste fixé pour la vigile de chaque côté de l'autel et prend immédiatement la position du "*Repos de parade*". Les vigiles sortants font demi-tour et suivent le C.C.G. ou le P. (dans la position "*Port d'arme*"), jusqu'au lieu de rassemblement.

## POSE D'UNE PIERRE ANGULAIRE

À partir du lieu de rassemblement, la garde d'honneur marchera en colonne de deux devant le clergé et les dignitaires vers le lieu où la pierre angulaire doit être posée. La garde d'honneur se divisera pour marcher sur deux rangs jusqu'à l'endroit de la cérémonie.

Si la bénédiction de la fondation précède la pose de la pierre angulaire, la procession marche d'abord autour de l'édifice. Si la bénédiction de la fondation suit la cérémonie, la garde d'honneur est alors refondue en colonnes de deux et reprend sa place dans la procession autour de l'édifice.

Les épées demeurent dans la position "*Port d'arme*" tout au long de la cérémonie.

## DÉDICACE D'UNE ÉGLISE

À partir du point de rassemblement, la garde d'honneur, à la position "Port d'arme", marchera en colonne de deux devant le clergé et les dignitaires pour aller faire le tour de la nouvelle église.

Ayant fait un tour complet de l'église, la garde d'honneur fait la "Halte" devant l'entrée principale et forme une haie d'honneur de ses deux rangs. La garde d'honneur fait face au centre de l'allée ainsi formée et assume la position "Présentez arme". L'évêque passera entre les deux colonnes et s'approchera de la porte de l'entrée principale de l'église. Quand l'évêque est entré dans l'église, la garde d'honneur adopte la position "Port d'arme", fait face à la porte et attend l'invitation du maître des cérémonies pour entrer dans l'église.

À ce moment, la garde d'honneur peut, soit continuer dans la procession, soit se diriger directement vers les sièges qui lui sont assignés par le maître des cérémonies.

## VEILLÉES MORTUAIRES

Sans exception, la garde d'honneur accordera les honneurs aux sires chevaliers décédés et en règle en tous points au moment de leur mort. Une garde d'honneur de deux hommes peut aussi être utilisée au décès d'un membre immédiat de la famille d'un sire chevalier en règle ou d'un membre du Troisième Degré en règle, ou de leur famille immédiate si la famille en fait la demande.

Il doit être bien compris que les désirs de la famille du membre décédé sont prioritaires et qu'ils recevront pleine considération en ce qui a trait aux éléments de la garde d'honneur, s'il y en a une.

La cérémonie de la veillée mortuaire (chapelet, prières, etc.) se fera selon les coutumes du lieu.

Le C.C.G. ou le P. du corps de garde demandera au directeur des pompes funèbres de réserver un endroit qui permette aux membres de la garde d'honneur de s'assembler. Il l'informera aussi des horaires fixés.

Quand tout le groupe est rassemblé, le C.C.G. ou le P. divisera le corps de garde en équipes de deux gardes pour assurer la vigile.

Le C.C.G. ou le P. précédera la première paire de sires chevaliers, à la position "Port d'arme", jusqu'au cercueil. Là, ils font la "Halte", et au signal du C.C.G. ou du P., les trois adoptent la position "Présentez arme" et retournent immédiatement à la position "Port d'arme". Le C.C.G. ou le P. placera un homme à chaque bout du cercueil, et ils se feront face. Les gardes qui font la vigile demeurent dans la position "Port d'arme".

Le C.C.G. ou le P. fait un demi-tour et retourne au lieu de rassemblement.

Les gardes en vigile doivent être remplacés à chaque intervalle de 15 minutes (maximum). Le changement de la garde ne doit pas se faire durant une cérémonie de prière. Les gardes doivent être choisis pour leur habilité à demeurer dans la position “*Port d’arme*” durant une période de 15 minutes.

Dès qu’une cérémonie prend fin ou après un intervalle de 15 minutes, le C.C.G. ou le P. conduira une autre paire de garde, à la position “*Port d’arme*”, jusqu’au cercueil. Là, ils font la “*halte*” et laissent assez d’espace sur les côtés afin de permettre à ceux qui se retirent de se placer entre eux et le C.C.G. ou le P.

Les gardes qui sont relevés se placent en ligne entre le C.C.G. ou le P. et la relève. Tous font face au cercueil, assument la position “*Présentez arme*”, retournant immédiatement à la position “*Port d’arme*”. Les gardes de la relève prennent place à chaque bout du cercueil, là où leurs prédécesseurs étaient. Le C.C.G. ou le P., accompagné des deux vigiles relevés exécute un demi-tour, et dans la position “*Port d’arme*”, ils se dirigent vers le lieu de rassemblement.

Quand le sire chevalier est un membre du clergé, c’est quatre membres du corps de garde qui font la vigile. Si le défunt est exposé en chapelle ardente, les gardes doivent être placés deux de chaque côté, en ligne et à deux pas de chaque bout du cercueil ou des chandeliers qui pourraient être placés le long du cercueil. Le corps de garde demeure sur place jusqu’au départ de la famille ou selon l’entente avec les membres de la famille.

## **ESCORTE FUNÈBRE**

Il est recommandé que la garde d’honneur se rassemble à l’église pas moins de 45 à 60 minutes avant l’arrivée du corbillard.

Le corps de garde se forme en deux colonnes se faisant face, à la distance et aux intervalles prévus. La formation devrait couvrir la distance entre la porte de l’église et le corbillard.

Quand on ouvre la porte du corbillard et au commandement du C.C.G. ou du P., la garde d’honneur assume la position “*Garde-à-vous*” et “*Port d’arme*”. Lorsque le cercueil est sorti du corbillard, la garde d’honneur assume la position “*Présentez arme*”. Cette position est maintenue jusqu’à ce que le cercueil et le cortège de la famille aient pénétré dans l’église.

Le C.C.G. ou le P. donnera alors le commandement du “*Port d’arme*” et “*Replacer l’épée*”. Le corps de garde suivra la procession dans l’église. Les gardes s’assoieront ou demeureront debout à l’arrière de l’église. La garde d’honneur enlève le chapeau. Il n’y a pas de participation formelle de la garde durant la messe des funérailles.

À la conclusion des prières pour les défunts par le prêtre, la garde d'honneur sort de l'église et reprend sa position sur deux colonnes à la sortie de l'église. La garde d'honneur assume les positions "*Port d'arme*" et "*Présentez arme*" pour rendre un dernier salut au cercueil et à la famille.

Après la fermeture des portes du corbillard, Le C.C.G. ou le P., donnera les commandements "*Port d'arme*" et "*Remplacez l'épée*". S'il y a marche jusqu'au cimetière, la garde se forme en colonnes de deux, derrière le corbillard.

## **HONNEURS RENDUS AU CIMETIÈRE**

### **A. CÉRÉMONIE RELIGIEUSE**

1. La garde d'honneur se rassemble au corbillard pour marcher devant le cercueil avec l'épée dans la position "*Port d'arme*" jusqu'à la fosse. Le corps de garde fera la "*Halte*" à l'endroit désigné par le directeur des pompes funèbres et elle assumera la position "*Présentez arme*" au moment où le cercueil est placé au-dessus de la fosse.
2. Durant la bénédiction de la fosse donnée par le prêtre, la garde d'honneur assume la position "*Port d'arme*".
3. Si c'est là la conclusion de la cérémonie, la garde d'honneur assumera la position "*Présentez arme*" suivie de la position "*Port d'arme*", exécutera les mouvements "*tournez à la halte*" requis et se retirera du cimetière en colonnes de deux pour se rendre au lieu de rassemblement.

### **B. AVEC LES HONNEURS MILITAIRES**

1. Quand la cérémonie au cimetière comprend les honneurs militaires, la garde d'honneur obéira aux commandements de l'officier de la garde militaire responsable.
2. Lorsque le peloton de tir est appelé à la position "*Garde-à-vous*", la garde d'honneur assumera la position "*Port d'arme*" (si cette position n'est pas déjà assumée) et la maintient jusqu'à la fin des tirs de salutation.
3. Au commandement militaire "*Présentez arme*" donné au peloton de tir, la garde d'honneur assume la position "*Présentez arme*" et la maintient jusqu'à la dernière note du clairon.
4. Au commandement militaire "*Order arms*" (position du fusil au garde-à-vous) au peloton de tir, la garde d'honneur reprend la position "*Port d'arme*" et la maintient jusqu'à ce que le drapeau qui recouvre le cercueil ait été plié et remis au plus proche parent du défunt.

5. La garde militaire, suivie de la garde d'honneur du Quatrième Degré se retire du lieu de la fosse en colonne de deux jusqu'au lieu de rassemblement pour rompre les rangs.

[**Note spéciale** : On doit prendre beaucoup de précaution durant ces cérémonies au cimetière pour qu'elles se déroulent avec respect et dans le bon goût, et avec le plus grand décorum possible. On doit soigneusement coordonner la cérémonie avec la famille, le prêtre, le directeur des pompes funèbres et/ou le commandant militaire afin d'assurer que la garde d'honneur n'interfère pas avec le service mais qu'elle présente quand même les honneurs auxquels le sire chevalier à droit.)

# Manœuvres Individuelles





## **COMMANDEMENTS GÉNÉRAUX – À L'USAGE DU C.C.G OU DU P.**

### **A. MOUVEMENTS STATIONNAIRES – COMMANDEMENTS**

1. Formez les rangs
2. Garde-à- (*pause*) vous ou G. H. Garde-à- (*pause*) vous
3. Parade (*pause*) repos
4. En place (*pause*) repos
5. Au (*pause*) Repos
6. Détente

### **B. TOURNER À LA HALTE – COMMANDEMENTS**

1. À gauche (*pause*) tournez
2. À droite (*pause*) tournez
3. Demi-tour par la droite (*pause*) tournez

### **C. SALUT DE LA MAIN – COMMANDEMENTS**

1. Garde (*pause*) un
2. Garde (*pause*) deux
3. Le cérémonial du salut de la main représentant l'arbre et les bras de la croix, tel qu'enseigné durant le Premier Degré peut, en certaines circonstances, remplacer 1 et 2 ci-dessus.

### **D. COMMANDEMENTS POUR LE MANIEMENT DE L'ÉPÉE**

1. Garde-à- (*pause*) vous
2. Épée en (*pause*) main
3. Présentez (*pause*) arme
4. Port (*pause*) d'arme
5. Parade (*pause*) repos
6. En place (*pause*) repos
7. Au (*pause*) repos
8. Repos
9. Replacer (*pause*) l'épée

## MANŒUVRES INDIVIDUELLES

Cette section contient la majorité des positions et des mouvements stationnaires nécessaires à l'entraînement. Ces positions, et la bonne exécution des mouvements dans leurs moindres détails doivent être maîtrisées avant de s'entraîner à d'autres mouvements.

Tous les mouvements partent de la position Garde-à-vous, excepté au repos et repos.

### A. POSITION DU GARDE-À-VOUS

1. On assume la position du Garde-à-vous au commandement "*Formez les rangs*" ou au commandement Assemblée ou Garde – "*Garde-à-vous*".
2. Pour prendre cette position, il faut amener vivement les talons ensemble pour qu'ils soient en ligne avec les orteils pointant vers l'extérieur à un angle de 45 degrés. Les jambes doivent être droites sans que les genoux se touchent. Il faut garder le corps bien droit, les hanches au niveau, la poitrine relevée et bien arquée, et les épaules carrées et égales.
3. Les bras doivent pendre bien droits sans rigidité le long des côtés, le dos de la main vers l'extérieur. Il faut plier les doigts pour que le bout du pouce touche la première phalange de l'index, et il faut garder les pouces droits, touchant la couture du pantalon, et le bout des doigts touchant les jambes du pantalon.
4. Il faut garder la tête bien droite et regarder directement en face afin que le menton soit dans un axe vertical avec la tête, les yeux à hauteur de l'horizon.
5. On doit répartir le poids du corps également sur les talons et la plante des pieds, et demeurer silencieux sauf pour répondre à une question ou si autrement commandé.

### B. REPOS À LA HATE

1. PARADE REPOS – Cette position n'est commandée qu'à partir de la position "*Garde-à-vous*". Le commandement pour cette position est "*Parade (pause) repos*". Au commandement d'exécution "*Repos*", il faut écarter le pied gauche de 25 cm vers la gauche du pied droit. On maintient les jambes droites avec le poids du corps réparti également sur les talons et la plante des pieds.
2. Il faut en même temps placer les mains derrière le dos au niveau de la ceinture. On garde les doigts étendus et unis, les pouces croisés, la paume

de la main droite tournée vers l'extérieur. Il faut garder la tête et les yeux comme à la position "*Garde-à-vous*".

3. On garde le silence et on ne bouge pas. Les positions "*En place Repos*", "*Au repos*" ou "*Repos*" peuvent être commandées à partir de cette position.

(Note : Au commandement préparatoire pour le "*Garde-à-vous*", il faut immédiatement assumer la position "*Parade repos*" si vous êtes en position "*Au Repos*", "*En place Repos*" ou "*Repos*". Si, pour une raison quelconque, un élément subordonné est déjà au "*Garde-à-vous*", il demeure ainsi et n'exécute pas le "*Parade Repos*" du commandement préparatoire. Le commandant subordonné ne donne pas non plus de commandements supplémentaires.)

### **C. "EN PLACE REPOS"**

1. Le commandement pour ce mouvement est "*En place (pause) Repos*". Au commandement d'exécution, "*Repos*", on assume la position "*Parade Repos*", en regardant directement le C.C.G. ou le P. Les commandements "*Au repos*" ou "*Repos*" peuvent être donnés à partir de cette position.

### **D. "AU REPOS"**

1. Le commandement pour ce mouvement est "*Au (pause) Repos*". À ce commandement, il est permis de bouger. Il faut toutefois demeurer debout et en silence, le pied droit en place. "*Repos*" peut être commandé à partir de cette position.
2. "*Repos*" Le commandement pour ce mouvement est "*Repos*". À ce commandement il est permis de bouger, de parler, de fumer ou de boire, sauf si précisé autrement. Il faut demeurer debout, le pied droit à sa position. "*Au Repos*" peut être commandé à partir de cette position.

### **E. TOURNER À LA HALTE**

1. Tourner sur le flanc est un mouvement d'un compte de deux. Le commandement est "*À gauche (droite) Tournez*". Au commandement d'exécution "*Tournez Un*", on relève légèrement le talon droit et la pointe du pied gauche et on tourne par la droite (ou la gauche) à 90 degrés sur le talon droit, soutenu d'une légère pression de la plante du pied gauche. Il faut garder la jambe droite bien droite, sans rigidité. Pour le deuxième compte de ce mouvement il faut ramener le pied droit près du pied gauche et prendre la position "*Garde-à-vous*". Durant l'exécution de ce mouvement, les bras demeurent dans la position "*Garde-à-vous*", de chaque côté du corps.

2. Le mouvement “demi-tour” est un mouvement d’un compte de deux. Le commandement est “Demi-tour (*pause*) Tournez”. Au commandement d’exécution “Tournez”, on déplace la pointe du pied gauche en arrière pour qu’elle touche le sol à une demi-longueur du pied et légèrement à la gauche du talon du pied droit. Le poids du corps porte davantage sur le talon du pied gauche et on donne une flexion naturelle au genou droit.
3. Pour le deuxième compte de ce mouvement, on pivote 180 degrés à droite sur le pied gauche et la plante du pied droit pour revenir à la position “*Garde-à-vous*”. Durant l’exécution de ce mouvement, les bras demeurent dans la position “*Garde-à-vous*”, de chaque côté du corps.

## F. LE SALUT DE LA MAIN

1. Le salut militaire de la main est utilisé par les sires chevaliers du Quatrième Degré en costume d’apparat, avec ou sans l’épée, pour exprimer le respect au drapeau.  
**(Note :** Les membres qui sont habillés en civil peuvent aussi saluer en plaçant la main droite sur la poitrine à la hauteur du cœur.)
2. Le salut de la main est un mouvement d’un compte de Un. Le commandement pour ce mouvement est “De la main (*pause*) Salut”. Au commandement d’exécution “*Salut*”, il faut amener la main droite vers la tête jusqu’à ce que l’index touche la pointe de la visière du chapeau. Le pouce et les doigts sont à pleine extension et la paume est tournée vers le bas. Le côté droit de la main est légèrement tourné vers le bas de façon à ce que ni la paume ni le dos de la main ne soient visibles du devant. Le bras est à l’horizontal et le coude incliné légèrement vers l’avant, en gardant la main et le poignet en ligne droite.
3. Le retour du salut de la main est un mouvement d’un compte de deux. Le commandement est “Prêt (*pause*) Deux” Au commandement d’exécution “Deux”, la main est ramenée vivement à la position “*Garde-à-vous*”.
4. Le cérémonial du salut de la main qui représente l’arbre et les bras de la croix, tel qu’enseigné au Premier Degré est utilisé à certaines occasions.
5. Un sire chevalier en costume d’apparat, peut saluer avec le chapeau quand il rencontre un membre du clergé ou une dame, sauf durant l’entraînement ou quand l’épée est au clair. Le salut se fait en soulevant le chapeau par la visière et en le remettant immédiatement en place. (Voir la vignette #2.)



# Le Manuel de L'Épée



## L'ÉPÉE DES CHEVALIERS DE COLOMB, SON FOURREAU ET LE BAUDRIER DE SERVICE

Le fourreau est porté sur le côté gauche et est attaché au baudrier de service.

L'épée n'est sortie du fourreau que sur commandement, et seulement durant des manœuvres, des cérémonies ou des répétitions pour ces occasions.

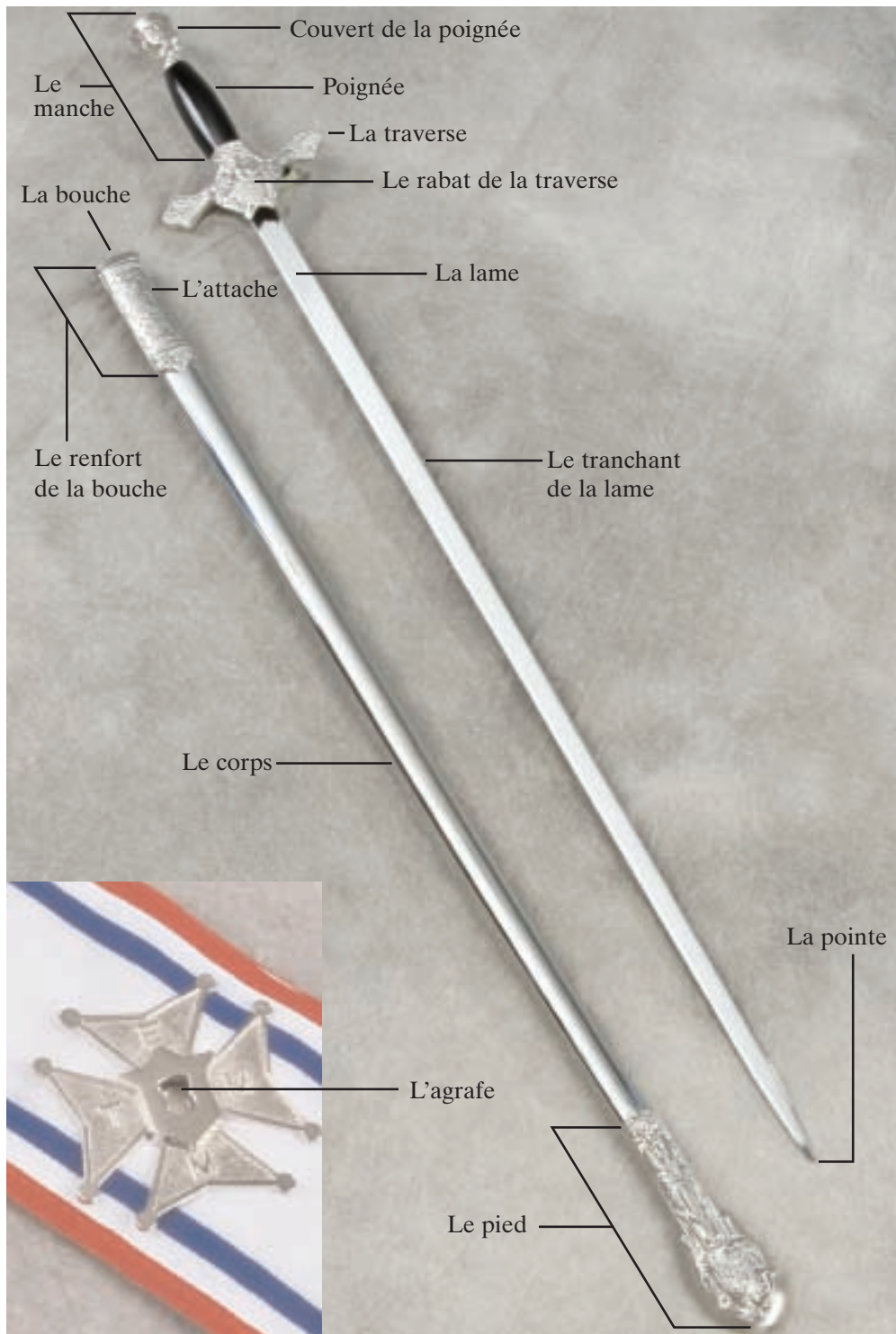
Description des parties de l'épée des Chevaliers de Colomb :

- **La lame** - la partie de l'épée partant de la garde et allant jusqu'à la pointe inclusivement.
- **Le tranchant de la lame** - la partie qui n'est pas plate.
- **La traverse** - pièce transversale entre la lame et la poignée.
- **Rabat de la traverse** - pièce décorative partant de la traverse couvrant l'entrée du fourreau quand l'épée est dans le fourreau.
- **La poignée** - partie en plastique ou en bois qui tient dans la main.
- **Le couvert de la poignée** - buste de Christophe Colomb fixé au bout de la poignée.
- **Le manche** - l'ensemble de la poignée et son couvert.
- **La pointe** - l'extrémité de la lame à l'opposée du manche.

Le fourreau des Chevaliers de Colomb est l'étui de l'épée. Voici une description des parties du fourreau des Chevaliers de Colomb.

- **La bouche** - l'entrée du fourreau qui reçoit la lame de l'épée.
- **Le renfort de la bouche** - la bande décorative qui entoure la bouche du fourreau auquel l'attache est fixée.
- **Le corps** - la partie tubulaire non décorée du fourreau.
- **Le pied** - la partie décorative qui termine le bas du fourreau.
- **L'attache** - la partie par laquelle le fourreau est attaché au bouton du baudrier.
- **L'agrafe** - le petit réceptacle du baudrier de service qui reçoit l'attache du fourreau.

## L'ÉPÉE DES CHEVALIERS DE COLOMB





## MANŒUVRES DU CORPS DE GARDE

L'entraînement avec l'épée, les répétitions et les cérémonies se font toujours à des distances raisonnables entre les participants afin d'éviter les blessures et les accidents, et aussi pour éviter au corps de garde de mal paraître.

Les personnes confinées à l'intérieur d'une formation ayant peu d'espace ne doivent pas exécuter le maniement de l'épée.

Il faut beaucoup d'attention et il faut répéter souvent pour devenir compétent dans le maniement de l'épée.

Un bras et un poignet flexibles sont essentiels pour le maniement de l'épée.

(**Note** : Il peut y avoir de rares exceptions concernant les intervalles qui séparent les membres en armes si le C.C.G. ou le P. tient à ce que tous les sires chevaliers participent à une cérémonie quand les distances réglementaires sont impossibles.)

Il faut absolument que les gardes d'honneur et les gardes du drapeau répètent et s'exercent afin de projeter la meilleure image possible de l'Ordre. À cette fin, la garde d'honneur doit être toujours prête à servir, ses manœuvres doivent être consistantes et précises.

Bien que ce soit un choix libre, le corps de garde, s'il est demandé de servir, doit le faire de façon professionnelle et observer sans déviation aucune le protocole établi pour le drapeau. Le fidèle pilote est l'officier désigné pour devenir l'expert en ce qui concerne le protocole du drapeau. Le CCG ou le P doivent faire faire des répétitions en présence des officiers de l'assemblée afin d'assurer la conformité aux règlements du pays concernant le drapeau.

## LA POSITION “GARDE-À-VOUS” ARMÉ DE L’ÉPÉE

### A. AVEC L’ÉPÉE DANS LE FOURREAU

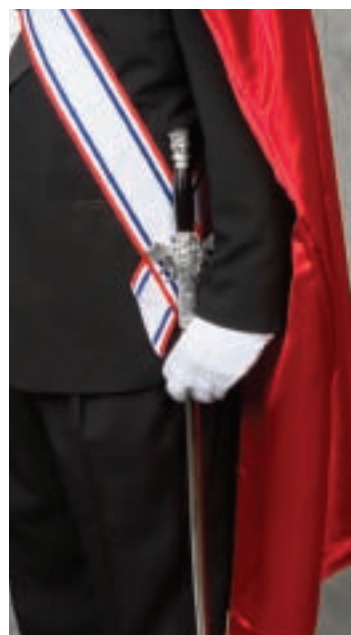
1. Avec l’épée dans le fourreau, la position “Garde-à-vous” est identique à celle décrite pour les sires chevaliers qui s’entraînent sans l’épée, sauf pour la position de la main gauche.
2. Le pouce, l’index et le majeur servent à empêcher le balancement du fourreau. Le pouce et le majeur entourent le corps du fourreau (ou le manche si le bras du sire chevalier est trop court), le bras tendu sans rigidité sur le côté pour retenir le mouvement du fourreau durant la marche et les divers mouvements. (Voir vignettes 4, 5, 6.)



Vignette 4



Vignette 5



Vignette 6

### B. ÉPÉE EN MAIN

1. Le commandement pour tirer l’épée est “Épée en (*pause*) Main. Au commandement préparatoire “Épée en” la main gauche saisit le haut du fourreau et l’oriente vers l’arrière dans un angle de 45 degrés avec le sol. Simultanément, la main gauche exerce une pression contre la hanche gauche.

2. Avec la main droite on saisit la poignée de l'épée pour sortir complètement l'épée du fourreau. Durant ce mouvement, il faut garder la tête droite et les yeux vers l'avant.
3. Quand la pointe de l'épée sort du fourreau, la main gauche relâche le fourreau, et le pouce, l'index et le majeur saisissent la pointe de l'épée.
4. Au commandement d'exécution "Main", il faut abaisser la main droite à l'opposé du corps et redresser l'épée en guidant la pointe vers l'épaule droite jusqu'à ce que l'épée soit dans une position verticale, collée au centre de l'épaule, **le rabat de la traverse tourné vers le côté droit.**
5. Lorsque le mouvement est complété, le bras droit doit être déplié au maximum, le coude vers l'arrière, la poignée de l'épée entre le pouce et l'index. Le majeur et l'annulaire sont derrière la poignée, et le rabat de la traverse appuyé sur le pouce et l'index.
6. Simultanément, le fourreau revient à sa position verticale normale et il faut le tenir avec les doigts de la main gauche comme dans la position "*Garde-à-vous*". C'est là la position "*Port d'arme*" et on la reprend sans d'autres commandements. (Voir les vignettes 7, 8, 9 et 10.)



Vignette 7



Vignette 8



Vignette 9



Vignette 10

## C. PORT D'ARME

1. Avec l'épée au clair, la position "*Garde-à-vous*" est identique à celle décrite au paragraphe précédent, sauf pour la main droite.
2. La main droite sert au contrôle de l'épée tel que décrit pour la position "*Épée en main*", (Voir les vignettes 11, 12 et 13.)



Vignette 11



Vignette 12



Vignette 13

## D. PRÉSENTEZ ARME

1. Ce commandement est pour effectuer le salut avec l'épée. Il est utilisé quand l'unité est présentée au drapeau ou à une personne ou durant le chant de l'hymne national ou le salut au drapeau.
2. Le commandement préparatoire est "*Présentez.*"
3. Au commandement d'exécution "*Arme*", il faut élever l'épée et amener la base de la poignée à la hauteur et au centre du menton, la traverse vers l'avant.
4. Quand l'épée est placée au centre du menton, on laisse le plat de la lame toucher la pointe du chapeau, ce qui donne uniformité de position à l'unité au complet, le pouce sur la poignée directement derrière la traverse et les autres doigts autour de la poignée, le coude droit appuyé sur le côté du corps. (Voir les vignettes 14, 15, 16.)



Vignette 14



Vignette 15



Vignette 16

## E. RETOUR À LA POSITION PORT D'ARME À PARTIR DE LA POSITION PRÉSENTEZ ARME.

1. Le commandement préparatoire “Port” donne l’alerte.
2. Quand le corps de garde est à la position “*Présentez arme*”, au commandement d’exécution “*arme*”, il faut ramener l’épée à la position “*Port d’arme*”. (Voir vignettes 17 et 18)



Vignette 17



Vignette 18



## F. REPOS DE PARADE

### 1. REPOS DE PARADE AVEC L'ÉPÉE AU FOURREAU

- a. L'épée étant au fourreau et seulement à partir de la position "*Garde-à-vous*" le commandement est "*Repos de (pause) parade*"
- b. Au commandement d'exécution l'unité prend la position du "*Repos de parade*" telle que décrite pour les exercices sans l'épée. (Voir vignette 19.)
- c. On garde le contrôle de l'épée avec la main gauche, et la main droite est placée dans le bas du dos, (Vignette 19)



Vignette 19

## 2. REPOS DE PARADE AVEC L'ÉPÉE AU CLAIR

- a. Le mouvement “*Repos de Parade*” avec l'épée au clair ne peut être commandé qu'à partir de la position “*Port d'arme*”. Le commandement est “repos de parade”
- b. Au commandement d'exécution “Repos”, il faut maintenir la main gauche sur le fourreau, déplacer le pied gauche de 25 cm vers la gauche,, abaisser la pointe de l'épée vers l'avant, près du sol (plancher), le rabat de la garde tourné vers la droite, le pouce sur la poignée. (Voir vignettes 20 et 21.)
- c. Les mêmes consignes de silence et de mouvements que pour l'exercice sans l'épée s'appliquent.



Vignette 20



Vignette 21



## G. AU REPOS

1. La position “*Au repos*” avec l’épée au clair ne peut être commandée qu’à partir de la position “*Port d’arme*” ou de la position “*Repos de Parade*”.
2. Les mêmes consignes de silence et de mouvements que pour l’exercice sans l’épée s’appliquent.

## H. REPOS

1. La position “*Repos*” avec l’épée au clair ne peut être commandée qu’à partir de la position “*Port d’arme*”, “*Au repos*” ou “*Repos de parade*”.
2. Les mêmes consignes de silence et de mouvements que pour l’exercice sans l’épée s’appliquent.

## I. REPLACER ARME

1. Ce commandement est utilisé pour remettre l’épée au fourreau. Ce mouvement ne peut être commandé qu’à partir de la position “*Port d’arme*”.
2. Ce commandement n’est exécuté qu’à partir de la “*Halte*”.
3. Au commandement préparatoire “*Replacez*”, il faut saisir la pointe de l’épée avec les doigts de la main gauche.
4. Au commandement d’exécution “*Arme*”, on abaisse la pointe en tournant la main droite de la façon qui convient le mieux à l’épée. Simultanément, il faut saisir le fourreau près de sa bouche avec la main gauche et le pencher sensiblement vers l’avant. On tourne alors la tête légèrement vers la gauche, les yeux fixés sur la bouche du fourreau, on élève la main droite à une hauteur qui permette d’y insérer la lame de l’épée pour la remettre au fourreau.
5. Quand l’épée est au fourreau, la tête revient vers l’avant et les mains reprennent leur place sur les côtés du corps, comme dans la position “*Garde-à-vous*”. (Voir vignettes 22, 23, 24, 25.)



Vignette 22

Vignette 24



Vignette 23

Vignette 25



## J. POSITION ASSISE, ARMÉ DE L'ÉPÉE

1. Les Chevaliers de Colomb devraient demeurer debout quand ils font partie d'une cérémonie. Toutefois, afin de prévenir toute distraction à ceux qui sont derrière eux, et pour leur permettre de mieux voir, il sera occasionnellement nécessaire que les Chevaliers de Colomb soient assis. Ceci s'applique surtout dans l'église. Pour assurer l'uniformité et maintenir le contrôle de l'épée dans le fourreau lorsqu'assis, la procédure suivante sera observée.
2. Quand on commence le mouvement pour s'asseoir, on saisit le renfort de l'entrée de la main gauche pour l'amener en travers des genoux. Ainsi, une fois que le sire chevalier est assis, le fourreau avec l'épée reposera à un certain angle sur les genoux, le pied du fourreau pointant vers la droite. (Voir vignette 26.)
3. Cette position empêchera le fourreau de frapper le banc et de faire du bruit, et permet aux sires chevaliers de garder le contrôle de leurs épées.



Vignette 26